

DEPARTEMENT  
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON  
Séance du 30 Mars 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13

DATE DE LA CONVOCAION : 24 Mars 2023
---

L'an deux mil vingt-trois et le trente mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

**Étaient présents :** NELIAS Agnès, AIGLON Olivier, BARNOUD Frédérique, DEJOUR Valérie, DAVIRON RADIX Jocelyne, CAFFIER Fabien, FOURDIN Fabrice, CHABRAN Fanny, BLUM Virginie, LHOPITAL Guy, BELTRAN Yves, DURAND Pierre.

**Était absent :** RULLIAT Christian (pouvoir à DEJOUR Valérie)

**Secrétaire de séance :** AIGLON Olivier

D/2023-048

**Objet de la délibération :** Autorisation à Madame la Maire pour la signature d'une convention tripartite de formation professionnelle BAFD entre la Commune, M. Nathaniel HEBRARD et le CEMEA Rhône Alpes

Madame la Maire expose que M. Nathaniel HEBRARD, adjoint d'animation auprès du service périscolaire/espace jeunes poursuit sa démarche de professionnalisation, en vue de valider son positionnement en tant que directeur adjoint de la structure. A ce titre, il va effectuer son stage de perfectionnement BAFD.

Cette session se déroulera du 17 avril au 22 avril 2023, à l'Amicale Laïque Tardy, moyennant un coût de 361 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

**AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention à intervenir avec le CEMEA Rhône Alpes et M. HEBRARD Nathaniel, dans le cadre du stage de perfectionnement BAFD de ce dernier, organisé par le CEMEA du 17 au 22 avril 2023 (en annexe)

**DIT** que le coût de 361 € est prévu au budget de l'exercice en cours,

**CHARGE** Madame la Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Olivier AIGLON Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
------------------------------	--	---------------------------------	--

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : - 6 AVR. 2023

Publication ou notification du : - 6 AVR. 2023

Publication site internet le : - 6 AVR. 2023

Affichage liste des délibérations le : - 4 AVR. 2023